

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

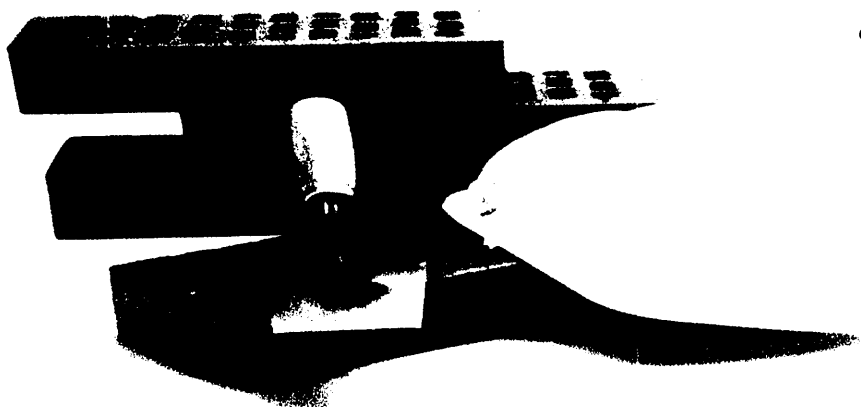
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 08786 Numéro SIREN : 902 078 443 Nom ou dénomination : A.L PLOMBERIE

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2024 sous le numéro de dépôt 6273



6773 - 4 MARS 2024

SARL A L PLOMBERIE

**BILAN
ANNEXES
LIASSE FISCALE**

DOSSIER

SARL A L PLOMBERIE

**61 AVENUE DU 8 MAI 1945
93420 VILLEPINTE**

**EXERCICE SOCIAL
Du 03 AOUT 2021 au 31 DECEMBRE 2022**

*Copie certifiée conforme
à l'originale.*
Philippe d'Am

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	03/08/2021	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
SARL AL PLOMBERIE 9428731244					
SIRET 9 0 2 0 7 8 4 4 3 0 0 0 1 4				Mél : ALVESPLOMBERIE@GMAIL.COM	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
61 AVENUE DU 8 MAI 1945 93420 VILLEPINTÉ					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées travaux installation d'eau et de gaz				Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		15 186		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-D A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quinquies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom/Adresse N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom/Adresse N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
Tél:				Tél:	
OGA/OMGA Visiteur conventionné (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visiteur ou certificateur conventionné :				Date: Lieu:	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou visiteur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire:	
				Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF)				prestataire :	

2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2023

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cochez la case si néant ☐

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8		
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %				
							0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVL de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

2023

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AL PLOMBERIE										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		61 AVENUE DU 8 MAI 1945 93420 VILLEPINTE											
SIRET		9 0 2 0 7 8 4 4 3 0 0 0 1 4											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 7		Durée de l'exercice précédent *									
												Exercice N clos le	
												3 1 1 2 1 6 2 1 2	
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions		Net					
				1		2		3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012							
		Autres *		014		016							
	Immobilitisations corporelles *		028	8 999	030	979		8 021					
	Immobilitisations financières * (1)		040		042								
	Total I (5)		044	8 999	048	979		8 021					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052							
		Marchandises *		060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	6 000	066			6 000					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	96 161	070			96 161				
		Autres * (3)		072	26 726	074			26 726				
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	2 381	086			2 381					
	Charges constatées d'avance *		092		094								
	Total II		096	131 268	098			131 268					
	Total général (I + II)		110	140 267	112	979		139 288					
PASSIF										Exercice N NET			
										1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				5 000				
	Écarts de réévaluation				124								
	Réserve légale				126								
	Réserves réglementées *				130								
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132						
	Report à nouveau				134								
	Résultat de l'exercice				136			11 882					
	Subventions d'investissement				137								
	Provisions réglementées				140								
Total I				142			16 882						
Provisions pour risques et charges				Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			25 543					
	Autres dettes		(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	6 094	)	172	75 293				
	Produits constatés d'avance				174			21 570					
Total III				176			122 407						
Total général (I + II + III)				180			139 288						
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	8 999					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2023

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **AL PLOMBERIE**

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles		
	{ Fonds commercial		
	Autres		
	Immobilisations corporelles	8 021	
	Immobilisations financières		
	Total I	8 021	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
	Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes	6 000	
	Créances		
	{ Clients et comptes rattachés	96 161	
	Autres	26 726	
	Valeurs mobilières de placement		
	Disponibilités	2 381	
	Charges constatées d'avance		
	Total II	131 268	
	Total général (I + II)	139 288	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	5 000	
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale		
	Reserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	11 882	
	Provisions réglementées		
	Total I	16 882	
	Provisions pour risques et charges		
	Total II		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés	25 543	
	Autres dettes	75 293	
	Produits constatés d'avance	21 570	
	Total III	122 407	
	Total général (I + II + III)	139 288	

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL AL PLOMBERIE		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 12 2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons {	215	214	
		Services *	intracommunautaires	217	218	
					1 031 388	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			228		
	Autres produits			230	43	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	1 031 431	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	8 256	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ... 10 752 - - immobilier : ...)			242	719 544	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243		244	199	
	Rémunérations du personnel *			250	224 236	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	62 596	
	Dotations aux amortissements *			254	979	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	116
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 015 925	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	15 506	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		
				294	336	
Produits exceptionnels (IV)				290	16	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	1 027	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	2 278	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	11 882	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	11 882 314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	2 278	
	Divers* dont intérêts excédentaires des optés-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
					1 027	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	BUD (44 sexdecies)	992				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	15 186 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370	15 186 372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

2033-B-SD

EXTENSION 1

DIVERS À RÉINTÉGRER

AMENDES NON DEDUCTIBLE

1 027

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIÉ DE L'EXERCICE

2033-B-SD

EXTENSION 2

DIVERS À DÉDUIRE

11-1

11-1

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant **AL PLOMBERIE**

		Exercice N	Exercice N - 1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services	1 031 388	
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires) produits finis et en cours de production		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits	43	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		1 031 431	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	8 256	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	719 544	
	Impôts, taxes et versements assimilés	199	
	Remunérations du personnel	224 236	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	62 596	
	Dotations aux amortissements	979	
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	116	
Total des charges d'exploitation (II)		1 015 925	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		15 506	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)	16	
	Charges financières (V)	336	
	Charges exceptionnelles (VI)	1 027	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	2 278	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		11 882	

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL AL PLOMBERIE						Néant ☐		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442	3 399	444		446	3 399	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	5 600	464		466	5 600	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492	8 999	494		496	8 999	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif à la fin de l'exercice et reprises		Montant des amortissements		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532	395	534		536	395	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552	583	554		556	583	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572	979	574		576	979	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
Total	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AL PLOMBERIE				Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations	Reprises				
Fonds commercial	681	683					
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter			
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380		
N° du centre de gestion agréé					388		
Montant de la TVA collectée					374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AL PLOMBERIE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 03/08/2021		et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois 1 7	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	1 031 388
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refecturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	1 031 388
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	43
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	43
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	8 256
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	695 207
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	116
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	703 579
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	327 852
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	327 852
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020 ☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	1 031 388
Effectifs au sens de la CVAE *				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	0	3	0	8
	2	0	2	1	016
	3	1	1	2	2
	0	2	2	0	2
	2	2	0	2	2
Date de cessation					

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 9 0 2 0 7 8 4 4 3

Dénomination de l'entreprise AL PLOMBERIE

Adresse (voie) 61 AVENUE DU 8 MAI 1945

Code postal 9 3 4 2 0

Ville VILLEPINTE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MR

Nom patronymique

ALVES DE LIMA

Prénom(s)

EDGAR

Nom marital

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

28/04/1981

N° Département

99

Commune

ANAPOLIS

Pays

BR

Adresse :

N°

61

Voie

AVENUE DU 8 MAI 1945

Code postal

93420

Commune

VILLEPINTE

Pays

FR

Tire (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 9 0 2 0 7 8 4 4 3

Dénomination de l'entreprise AL PLOMBERIE

Adresse (voie) 61 AVENUE DU 8 MAI 1945

Code postal 9 3 4 2 0

Ville VILLEPINTE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2023



DONNÉES D'IDENTIFICATION

F-IDENTIF

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

N° de déclaration : 902078443
 AL PLOMBERIE
 61 AVENUE DU 8 MAI 1945
 93420 VILLEPINTE
 0628731244
 4322A
 IS1
 CVAE1

Designation du conseil : ☒ Plus de conseil
☐ Comptable
☐ Cabinet d'expertise
☐ Expert / Comptable

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale : BI
 Régime fiscal : RS
 Code IS (RS-BIC) ou catégorie fiscale + BIC (RS) : IS
 Cession / cessation d'activité ou fin de l'exercice : NOR
 Dépot provisoire (ou pas) de la déclaration : NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N : 03/08/2021
 Date de clôture de l'exercice ou période N : 31/12/2022
 Année de l'exercice ou période N : 17
 Date d'arrêt provisoire des comptes :
 Date de clôture de l'exercice ou période N+1
 ou catégorie fiscale + BIC (RS ou BA)
 Durée de l'exercice ou période N+1 ou catégorie fiscale + BIC (RS ou BA)

D. MONNAIE

Monnaie : EUR



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1330-CVAE-SD

n°C.E.R.F.A – 14030*13

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination

SARL AL PLOMBERIE

Adresse

61 AVENUE DU 8 MAI 1945

Code postal

9 3 4 2 0

Ville

VILLEPINTE

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET

9 0 2 0 7 8 4 4 3 0 0 0 1 4

Période référence

0 3 / 0 8 / 2 0 2 1

3 1 / 1 2 / 2 0 2 2

Date de cessation

/ /

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée

A2

327 852

case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD,
case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence

A3

1 031 388

à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence groupe

B6

à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A VILLEPINTE

DATE

05/06/2023

SIGNATURE

MR

ALVES EDGAR

GERANT

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

SF LUSOBAT 03/08/2021 AU 31/12/2022

BILAN - Actif 2021/2022

BILAN - Passif 2021/2022

				N-1		net		N-1	
Actif Immobilisé						Capitaux Propres			
207000	Fonds de Commerce	0,00	0,00	0,00		101000	Capital	5 000,00	
213500	Agencements constructions	0,00	0,00	0,00		106100	Réserve Légale	0,00	
215100	Matériel et Outillage	3 399,17	0,00	0,00		106800	Autres réserves	0,00	
218100	Installation et Agencement	0,00	395,29	0,00		119000	Report à nouveau (débitur)		
218200	Immob Mat Transport	5 600,00	583,33	0,00		129000	Résultat de l'exercice	11 881,50	
218300	Matériel de bureau	0,00	0,00	0,00					
275100	Dépôt et caution versés	0,00	0,00	0,00		Dettes			
						512100	BANQUE : S GENERALE	0,00	
						164000	EMPRUNTS	0,00	
						401000	Fournisseurs	25 543,22	
						408100	Factures Fournisseurs NP	0,00	
						421000	Salaires	7 711,55	
						442100	Retenue a la source	130,38	
						431000	URSSAF	19 971,00	
						437300	Groupe PROBTB	4 459,09	
						437535	C C Payes	23 995,12	
						438600	Autres charges a payer	10 200,00	
						444000	Etais I S	0,00	
						444000	Etais I S	2 278,00	
						445670	Crédit TVA à reporter	0,00	
						445510	TVA à décaisser	0,00	
						445710	TVA collectée	454,55	
						445717	TVA Autoliquidation	0,00	
						448600	Elat - Charges à Payer	0,00	
						487000	Produits constatés avance	21 570,00	
						455100	Comptes courants	6 093,71	
						467200	Créditeur divers	0,00	
TOTAL				0,00		TOTAL		139 288,12	
								0,00	
Actif Circulant									
Stocks									
310000	Stocks Matières Premières	0,00	0,00	0,00					
330000	Travaux en cours	0,00	0,00	0,00					
370000	Stocks Marchandises	0,00	0,00	0,00					
Créances									
419100	Avances clients	6 000,00	0,00	0,00					
411----	Clients	96 160,75	0,00	0,00					
401000	Fournisseurs	0,00	0,00	0,00					
421000	Salaires	164,06	0,00	164,06					
445661	TVA déductible	1 717,91	0,00	1 717,91					
445670	Crédit de TVA à reporter	3 685,00	0,00	3 685,00					
445830	Rbst taxe demande	63,00	0,00	63,00					
445860	Taxes s/factures n/parv.	200,00	0,00	200,00					
467101	Débitur divers	20 895,75	0,00	20 895,75					
Disponibilités									
512100	BANQUE	2 381,10	0,00	2 381,10					
503000	Actions	0,00	0,00	0,00					
486100	Charges Constatées Avance	0,00	0,00	0,00					
TOTAL				140 266,74		978,62		139 288,12	

SARL A.L. PLOMBERIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION

Production vendue : SERVICES

706110 Travaux Auto Liquidation	1 026 843,00
706117 Travaux à 10,00 %	4 545,45

Production stockéze

713335 Travaux en cours	0,00
-------------------------	------

Autres Produits

758000 Produits divers de gestion	42,52
768000 Interets financiers	0,00
778000 Produits exceptionnels divers	16,36
791000 Transfert charges d'exploitation	0,00

1 031 388,45

0,00

58,88

1 031 447,33

0,00

CHARGES D'EXPLOITATION

601000 Achats de Matières Premières	8 256,36
603100 Variation Stcks	0,00

Autres achats et Charges Externes

606120 GASOIL	10 972,83
606130 GAZ	693,13
606180 FOURNIT.BUREAU	332,33
606300 PRODUIT ENTRETIEN	27,64
606350 PETIT OUTILLAGE	8 301,36
606370 VETEMENTS DE TRAVAIL	197,84
609100 REMISE REBAIS OBTENUS	0,00
611000 SOUS TRAITANCE GENERALE	599 392,23
612210 OCE LEASING-FD 748 EH	5 542,63
612220 OC LEASE FX 157 TK	5 209,37
613100 LOYER MONTARGIS	11 700,00
613510 LOCATIONS DIVERSES	1 884,83
614100 CHARGES LOCATIVES	0,00
615000 ENTRETIEN DIVERSES	1 147,68
615010 ENTRETIEN AUTOS	4 964,35
616100 ASS MULTIRISQUE + DECENALE	5 276,85
616110 ASSURANCE MOBILE	70,56
616120 SAF-BTP-VIE-ASS FAMILIA	3 585,31
616130 MAAF VIE	400,00
616140 ASSU FD 748 EH	374,00
616150 ASSU FX 157 TK	374,00
622600 HONORAIRES	6 090,00
622610 HONORAIRES CHARGES AFFAIRES	9 674,80
622700 FRAIS D'ACTES	186,41
623400 CADEAUX CLIENTS	156,07

8 256,36

0,00

719 543,63

624100 TRANSPORTS S/ACHATS	0,00
625100 FRAIS DEPLACEMENTS	29 322,48
625600 MISSIONS	0,00
625700 RECEPTIONS	3 761,86
626100 FRAIS TELECOMUNICATIONS	86,81
626102 FRAIS POSTAUX	0,00
627000 SERVICES BANCAIRES	9 681,06
628100 CARTES BTP	137,20

Impôts, taxes et versements assimilés **198,76**

631300 Formation Continue	0,00
631200 Taxe d'apprentissage	0,00
633800 Taxes Impot div	0,00
635110 Taxe Foncière des Entreprises	0,00
635111 CVAE	0,00
635400 Droits enregistrement	198,76

Salaires et Traitements **224 235,53**

641100 SALAIRES	181 804,18
641150 REMUNERATION GERANCE	20 420,85
641411 PRIME POUVOIR ACHAT	0,00
641310 PRIME PANIER	22 010,50

Charges Sociales **62 711,81**

645100 Cotisations URSSAF	8 097,77
645200 Cotisations MUTUELLES	1 483,50
645300 Cotisations PRO BTP-RETRAITE	-183,64
645310 Cotisations PROBTP-PREVOYANE	6 012,07
645330 Caisse Congés Payés	36 646,79
646020 Cotisations RSI	10 527,00
647500 Pharmacie	12,80
658000 Autres charges gestion	115,52

Dotations d'Exploitation **978,62**

681100 Dotations aux amortissements	978,62
681700 Dotations p/creances douteuses	0,00

Charges Financières **1 363,12**

661600 Intérêts Bancaires	336,39
658000 Frais divers de gestion	0,00
671200 Amendes stationnement	1 026,73
671250 Majorations déductibles	0,00

Impôts sur les Bénéfices **2 278,00**

695000 Impôts sur les sociétés	2 278,00
--------------------------------	----------

1 019 565,83	0,00
--------------	------

TOTAL des PRODUITS

1 031 447,33	0,00
--------------	------

TOTAL des CHARGES

1 019 565,83	0,00
--------------	------

RESULTAT

11 881,50	0,00
-----------	------

ANNEXE

REGLES GENERALES

METHODES COMPTABLES ET DEROGATIONS

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices.

L'ensemble de ces documents a pour objet de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière des résultats de l'entreprise.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les principes et méthodes d'évaluation ci-après décrits, ont été retenus par les divers postes des comptes annuels.

IMMOBILISATIONS

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle des biens.

Aucune charge financière n'a été incluse dans les immobilisations.

STOCKS et EN COURS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provisions pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Aucune charge financière n'a été incluse dans les stocks.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères éventuelles ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours de change précédant la date de clôture de l'exercice. Les pertes latentes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur normale.

ACHATS

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat mais ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

DEVELOPPEMENT PARTICULIER

Conformément aux règlements CRC n° 2004-06 relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements applicables, il a été analysé l'ensemble des immobilisations concernées, ainsi que les durées d'amortissements pratiqués. L'application des nouvelles règles issues du changement de réglementation n'a aucun impact sur les comptes annuels.



SARL A.L. PLOMBERIE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 5.000 €

SIEGE SOCIAL : 61 AVENUE DU 8 MAI 1945
93420 VILLEPINTE

RCS BOBIGNY 902 078 443

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 29 juin à 10 heures, au siège social de la société,

La soussignée, Monsieur ALVES DE LIMA Edgar, agissant en qualité d'associé unique de la Société, SARL A. L. PLOMBERIE, au capital de 5.000 €.

Il a été établi et arrêté les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de gestion sur l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

Et a pris les décisions suivantes relatives :

- A l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- A l'affectation du résultat ;
- A l'approbation des éventuelles conventions visées à l'article 223-19 ;
- A sa rémunération de gérant majoritaire ;
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'il les établit et se soldant par un résultat de 11 881.50 €.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Elle prend acte qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4 du Code général des impôts, n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, décide d'affecter le résultat de 11 881.501 € en report à nouveau.

Cette affectation est validée parce que la société a opté pour le régime fiscal des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés.

EAL

TROISIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'il n'a été conclu aucune convention au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, donnant lieu à l'application de la procédure prévue à l'article L.223-19 du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique, déclare que sa rémunération est de 20 420.85 € de rémunération de Gérance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CINQUIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il est établi le présent procès-verbal, signé par l'associée unique.

Gérant

Monsieur ALVES DE LIMA Edgar

